

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE PAR L'INSTALLATION DE RADIER SUCCESSIFS SUR LA CHARENTE AU MOULIN DE ROCHE A CIVRAY

Restauration de la continuité écologique sur le fleuve Charente dans le Département de la Vienne, suite à l'effondrement de la partie amont de la chaussée du Moulin de Roche, en juillet 2018.

Maître d'ouvrage :

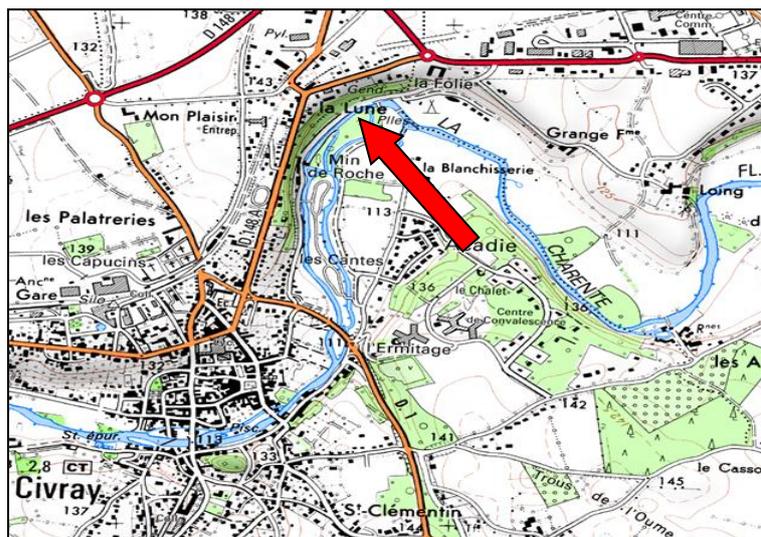
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Période de réalisation et durée des travaux :

du 5 octobre au 17 novembre 2020

Présentation des objectifs :

- Restaurer localement la continuité écologique ;
- Alimenter le bras secondaire ;
- Rehausser la ligne d'eau ;
- Communiquer et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique ;
- Faire connaître les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de la Charente et de ses affluents.



Descriptif technique des travaux :

- Créer 5 radiers successifs (4 en aval de la chaussée et 1 en amont) ;
- Consolider une partie de la chaussée avec comblement entre 2 îlots.

Entreprise / Régie : BE SEGI (MO), Merceron TP (travaux) / Agents du SABAC

Descriptif financier et plan de financement des travaux réalisés :

PLAN DE FINANCEMENT - MOULIN DE ROCHE			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Installation et repli du chantier	17 136.68	Agence de l'Eau Adour Garonne (30%)	57 435.00
Travaux préliminaires et préparatoires	21 966.81	Région Nouvelle Aquitaine (10%)	19 140.00
Fourniture et mise en œuvre des matériaux	145 302.03	Conseil Départemental de la Vienne (30%)	57 435.00
Mission de maîtrise d'œuvre complète	7 042.00	CC Civraisien en Poitou	57 437.52
TOTAL DEPENSES	191 447.52	TOTAL RECETTES	191 447.52



Brèche de la chaussée du moulin de Roche



Photo avant travaux (vue amont)



Photo après travaux (vue amont)



Photo avant travaux (vue aval)



Photo après travaux (vue aval)

Etat des lieux avant / après :

Avant : Présence d'un amas de béton et pierre et d'une berge fortement érodée au niveau de la brèche de la chaussée. Abaissement de la ligne d'eau en amont de la chaussée et perte de débit dans le bras secondaire en période d'étiage.

Après : Ligne d'eau remontée comme initialement et bras secondaire alimenté par un débit d'eau suffisant. Apparition d'alternance de faciès d'écoulement avec la création des radiers.

Informations sur les aspects administratifs :

Rédaction d'un « Porter A Connaissance » (arrêté préfectoral N° DDT-SEB-289 du 2 septembre 2020)

Informations complémentaires : Scénario d'aménagement validé suite à la réalisation d'une étude hydraulique et entreprise recrutée par appel d'offres.

Suivi mis en place : Suivi photographique

Commentaires : Ce projet a été validé après concertation et échanges avec les élus de la commune de Civray, les riverains et les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, kayakistes, ...)

Il s'agit du premier chantier de restauration de la continuité écologique sur le fleuve Charente avec création de radiers, et il satisfait pleinement l'ensemble des partenaires et même les réfractaires.

En 2021, il est prévu la réalisation de 2 autres chantiers de restauration de la continuité écologiques avec suppression des ouvrages et création de radiers.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin - 06 76 21 31 99 - rivieres@civraisienpoitou.fr

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » de la CCCP : Philippe BELLIN (Maire de Civray)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Amont de la brèche



Photo avant travaux

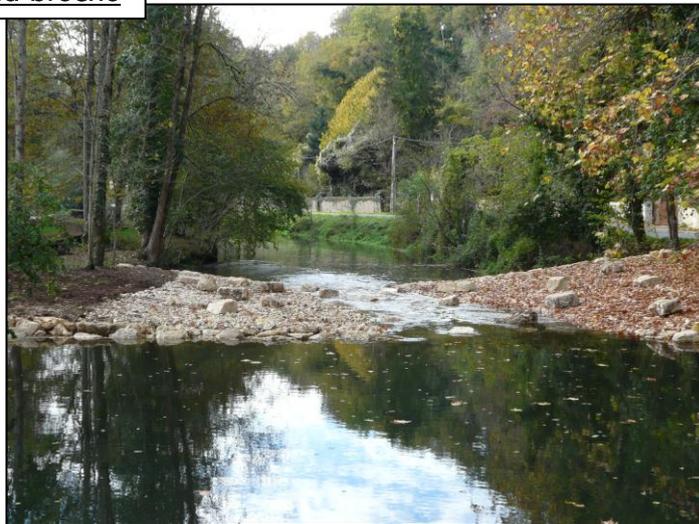


Photo après travaux

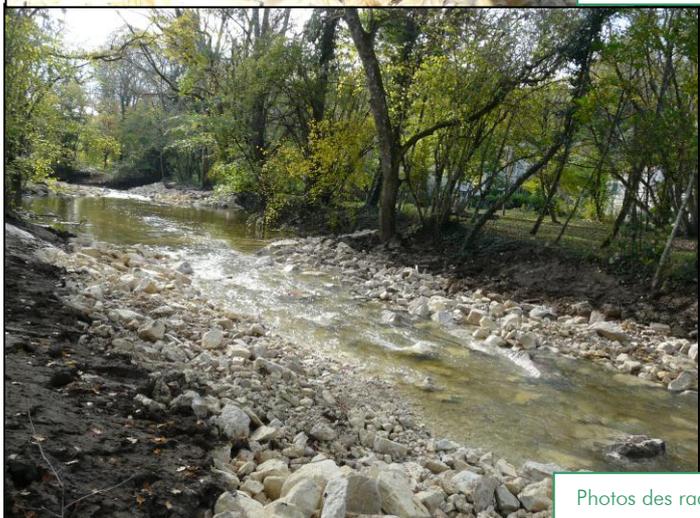
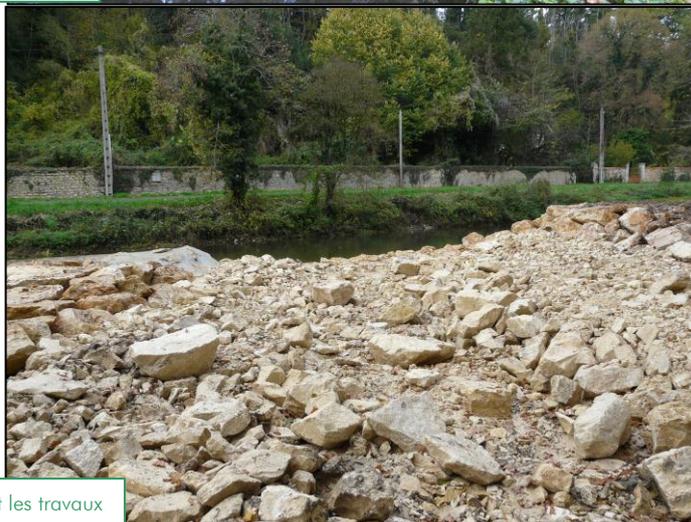
Aval de la brèche



Photos avant travaux



Photos pendant les travaux



Photos des radiers après travaux

